

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2010 - 19H00

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 14 JANVIER 2010

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. PEERSMAN André - M. BRAIZE Alain - Mme TSCHOFEN Béatrice - Mme. LAVERY Joséphine - M. MUFFAT Roger Serge - Mme FAVRE Annie - M. PERSIN Franck - Mme LANVERS Edith - Mme. DUMAS Claudine

Absents et excusés : M. RICCI Pierre

Procurations :

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. MUFFAT Serge

Approbation du dernier compte rendu :

Monsieur André PEERSMAN, fait observer des omissions concernant les modifications de commissions.

Monsieur le Maire indique que ces omissions seront incorporées dans le compte rendu de cette séance, dans le point "divers".

Aucune autre observation n'étant soulevée, le compte rendu est adopté;

COMPTABILITE :

Décision Modificative :

Afin de tenir compte d'une observation technique de la sous - préfecture dans l'imputation comptable, la DM 03 de la commune est ainsi modifiée.

Section fonctionnement	
Débit	Crédit

Cpt 654 : 10 000.00 €	Cpt 7711 : 10 000.00 €
cpt 6554 : 50 000.00 €	Cpt 7788 : 50 000.00 €
Total : 60 000.00 €	Total : 60 000.00 €

Section investissement	
Augmentation de crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
Cpt 266/ona : 600.00 €	cpt 1022 : 600.00 €
Total : 600.00 €	Total : 600.00 €

Le Conseil accepte cette rectification à l'unanimité.

Budget 2010 :

Monsieur Emile BREHIER (Adjoint aux finances), fait état que pour des raisons techniques notamment l'intégration des résultats, le vote du budget est reporté lors de la prochaine séance.

Pour tenir compte de ces données indispensables à la réalisation du budget, afin d'éviter des lourdeurs administratives, il est indispensable de prévoir pour l'investissement une période allant du mois de mars N à mars N+1.

Réforme de la taxe professionnelle :

Monsieur le Secrétaire de Mairie, présente au Conseil la première simulation financière de la réforme de la taxe professionnelle dressée par les services de l'Etat. Il rappelle que depuis le 1er janvier 2010 cette dernière est supprimée et remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée.

Il apparaît, que suites aux dernières modifications législatives, la commune percevra un fonds de compensation d'une hauteur de 80 450 €, afin de garantir le même niveau de ressource, que l'exercice 2009.

En l'état actuel de la réforme, le versement de ce fonds est garanti par l'Etat pour l'année 2010, aucune garantie sur l'évolution de cette compensation n'est définie à ce jour par l'Etat pour les années futures.

Ce dossier sera suivi de très près par la commission "finances".

SUBVENTION 2010

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

NOMS ASSOCIATIONS	2010
La Meurianne Animations	18 000,00 €
Fanfare municipale de Montriond	7 500,00 €
Amicale du lac vert	500,00 €
Amicale des anciens combattants	600,00 € + 150 .00 € pour manifestation exceptionnelle
ASS Parents d'élève de Montriond	1 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers Montriond	1 000,00 €
Animations et Loisirs Montriond	2 500,00 €
Rando Montriond	2 000,00 €
Association Transfusion sang Vallée d'Aulps	350,00 €
Radio Morzine	500,00 €
Association Sporting Club Morzinois	270.00 €
Hockey Club de Morzine	390,00 €
Ski club Avoriaz	300,00 €
Esprit Montagne	1 200.00 €
Association La Clé de Sol	180,00 €
Association de patinage artistique, danse sur glace Morzine	300,00 €
Association Tous en scène	300.00 €
Association les Restaurant du cœur Haute - Savoie	200,00 €
Association entraide internationale des Scouts de Cluses	200,00 €
Concours pêche (amicale du lac vert	1 000,00 €
Régate Aviron (club aviron de Thonon)	1 000,00 €
A.P.E St Jean d'Aulps	225,00 €
Lind'art	1 00.00 €

Terrain "Ecole" :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les terrains près de l'école sont en cours d'achat par la commune.

Concernant le projet de réalisation sur ce site de quatorze logements sociaux, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'O.P.H. de Haute - Savoie, pour la phase étude et réalisation de ce projet.

Monsieur le maire précise que les terrains d'assises de cette opération seront mis à dispositions par la commune sous forme d'un bail emphytéotique.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur ce dossier.

D.G.E : (Dotation Globale d'Equipement)

Un dossier de demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement va être déposé par la mairie, auprès de la sous - préfecture.

Concernant ce dossier, une réunion va être organisée avec Madame BABEL de l'O.P.H.

Terrains "Sous les Buissons"

Monsieur le Maire précise que tous les propriétaires concernés ont été contacté par la mairie, pour savoir s'ils souhaitaient participer à cette opération, et dans le cas contraire, s'ils étaient d'accord de vendre, afin de permettre le déblocage de cette zone.

Afin de faciliter le déblocage de cette zone, la commune a proposé de racheter les terrains des propriétaires d'accord de lui céder, sans prendre pour autant la direction de cette opération.

Monsieur le Maire précise que la commune participera à cette opération comme simple propriétaire, au prorata de la surface des terrains qu'elle possède.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette opération n'engagera pas à terme financièrement la Commune, cette dernière n'étant porteur que temporairement d'une partie de l'assiette foncière. L'objectif de la commune est en effet de favoriser ce remboursement et de rétrocéder les parcelles qui lui seront attribuées, sur la base d'un prix lui permettant de couvrir ses frais et de permettre une opération favorisant par des prix incitatifs l'investissement de logements permanents.

Monsieur le Maire déclare, que cette opération s'inscrit dans la volonté du Conseil Municipal, de favoriser l'accès à la propriété de résidents permanents à des prix abordables, afin de conserver la population sur le village et de maintenir ainsi un dynamisme, des services publics (école...).

Des compromis sont en cours avec les propriétaires, le prix d'achat est fixé à 100 € en zone AU et 10 € en zone verte.

Un point précis des acquisitions sera présenté dans le cadre du budget 2010.

Si ce projet de remembrement ne pouvait aboutir par suite d'opposition de propriétaires de ce secteur, la commune se retirera de ce projet, mettant simplement en application le motif de la préemption du terrain qu'elle possède dans ce secteur, c'est-à-dire un aménagement du hameau des Granges.

Déclassement des chemins :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé lors du précédent conseil, aux élus de réfléchir sur un prix de vente de 75 Euros / M2, pour les chemins déclassés.

Monsieur le Maire précise que tous les déclassements ont lieu en zone "U" du P.L.U.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire tous les actes relatifs à la présente décision.

Monsieur le Maire précise concernant ces déclassements, qu'une erreur s'était introduite dans un précédent compte rendu, ou il avait été précisé que par suite du rapport du commissaire enquêteur, seul le chemin passant en bordure de la propriété de M. INCE Charles ne sera pas déclassé.

En effet, bien que des remarques aient été faites sur le déclassement de ce chemin, la commune, confirme son accord pour déclasser cette portion du chemin, et de procéder à l'échange de cette partie déclassée contre une parcelle de terrain située en aval de cette propriété, tel que cet échange a été constaté dans un document d'arpentage établi par le géomètre.

Par contre, la commune précise que le déclassement du chemin situé plus en amont, entre la propriété de Monsieur Dujarik et la Sci les Fioges a été refusé, par suite de l'observation de Monsieur Dujarik, faisant remarquer que ce chemin était la seule possibilité pour lui de sortir par la porte de la grange de son immeuble, comme cela s'était toujours fait.

Acquisition terrain MUFFAT :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une proposition de vente à la commune par Monsieur MUFFAT Philippe, fils héritier de Francis MUFFAT, de terrains situés sur la commune, notamment dans la zone du Pré.

Monsieur le Maire rappelle l'importance stratégique de ce secteur, et propose que la commune se porte acquéreur de ces 2 parcelles.

Parcelles	Contenance	Prix
AE 172	3 a 65 ca	3 550.00 €
AE 177	5 a 16 ca	5 160.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette proposition pour les deux parcelles susvisées.

EAU :

Travaux renforcement La Bouverie - la Glière :

L'appel d'offre pour la réalisation des travaux est en cours et la commune attend la décision du S.M.D.E.A sur l'obtention d'une subvention pour ces travaux, dont la décision est régulièrement reportée.

Monsieur André PEERSMAN (vice président) de la commission travaux indique au conseil la position suivante :

Il convient de supprimer la 2^{ème} tranche qui consiste au renforcement de la "Plagnette", travaux non indispensables dans l'immédiat en gardant, seulement la tranche 1 "La Glière" sous la route départementale et la route du Pré".

En limitant ainsi l'investissement à la 1^{ère} tranche, cela permettrait de tenir compte de la capacité limitée d'investissement du budget eau, plus en adéquation avec les capacités de ce budget.

Cette décision entraînerait l'annulation de l'appel d'offre en cours.

Monsieur le Maire propose d'attendre la décision du S.M.D.E.A le 5 février, pour prendre une décision définitive qui consisterait à faire :

- conserver les termes de l'appel d'offre sur les deux tranches, si la commune obtient la garantie d'une subvention suffisamment importante.
- à défaut annuler l'appel d'offre et ce projet de travaux, en repartant sur un nouvel appel d'offre portant uniquement sur la première tranche.

Adhésion au schéma directeur du SIVOM :

Monsieur André PEERSMAN fait part au Conseil Municipal des observations formulées par les services du Conseil Général, sur le schéma directeur de l'eau de la commune.

Pour faire suite à ces observations, une rencontre avec le cabinet "Daviet" va être organisée.

Concernant la participation de la commune au schéma directeur du S.I.V.O.M, le Conseil demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier au S.I.V.O.M pour lui faire part de son accord de principe pour cette adhésion, mais de voir les modalités financières de cette adhésion, du fait que la commune dispose déjà de son schéma directeur.

Révision du règlement :

La commission travaux doit se pencher sur la révision du règlement afin de le mettre en adéquation avec les évolutions législatives et d'intégrer les problèmes de gestion des sources privées, qui ne sont pas comptabilisées, mais qui se reversent cependant à ce jour pour partie dans le réseau des eaux usées, sans participation financière de leurs utilisateurs.

Cette réflexion va s'inscrire en collaboration avec le S.I.V.O.M, qui réfléchit sur un règlement de référence pour la vallée pour la partie assainissement.

Facturation réouverture de branchement :

Le Conseil Municipal décide d'instituer un droit de réouverture d'un branchement fermé à la demande de l'abonné, d'un montant de 200 € TTC.

PERSONNELS :

Surveillants de baignade :

Le Conseil donne son accord pour le recrutement du 1^{er} juillet au 31 août de 3 surveillants de baignade pour le lac.

Saisonniers service technique :

Il est proposé par la commission travaux le recrutement de 3 saisonniers pour cet été, afin de permettre les congés du personnel annuel et l'entretien des extérieurs.

Ce recrutement consisterait en :

- 1 contrat de 6 mois et 2 contrats de 3 mois.

Le Conseil décide de surseoir à cette décision, jusqu'à la prochaine séance afin de permettre d'affiner les besoins réels du service.

Il est précisé, que la commission travaux devra effectuer un contrôle régulier des tâches réalisées par ce personnel.

Monsieur Michel MUFFAT (la Ranche) précise qu'une partie des travaux d'entretien de sentier est sous - traité à l'O.N.F.

DOMAINE DU BARON : Salle polyvalente

La commission finalise les derniers points avant le lancement de l'appel d'offre prévu le 15 février 2010.

Les personnes désireuses d'en savoir plus sur ce projet pourront se rendre à la mairie pour consulter les esquisses.

Réunion avec les habitants :

Monsieur le Maire précise qu'une réunion avec les habitants de la commune, pour évoquer les projets en cours, sera organisée en mai.

URBANISME :

Cession gratuite :

La commune va procéder à une acquisition à titre gratuit dans le cadre du permis de Monsieur PRICE Russel conforme à l'emplacement réservé, sur une bande de 1.25 m en bordure la route.

Construction illégale :

Monsieur Alain BRAIZE (vice président de la commission), informe le Conseil, que Monsieur le Maire a dressé un procès verbal, à l'encontre de Monsieur SESTACH, que ce dernier a été transmis aux personnes concernées et au tribunal.

Il est précisé que si la commune veut aller plus loin sur ce dossier, il lui faudra sans doute saisir le tribunal.

Concernant les dossiers : M. RICHARD Jean Christophe et M. PAIS Marc, ces derniers sont en cours d'instruction par la commission.

P.V.R "L'Elé" :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir l'institution de la P.V.R sur la zone de l'Elé, du fait des éléments suivants :

- en effet Monsieur LAVANCHY Roland (Président de l'association de "l'Elé") a rappelé à la commune un engagement de la municipalité précédente, qui prévoyait que la commune prendrait à sa charge la réalisation des assainissements.

En conséquence, il est nécessaire de reprendre le chiffrage de la P.V.R sur cette zone, qui s'élève maintenant à 141 580 € TTC.

Il est précisé que par suite de la prise en charge de l'assainissement par la commune, les droits de branchements à l'assainissement, lors de la construction, seront facturés conformément aux tarifs en vigueur.

Le Conseil accepte à l'unanimité la présente délibération.

Accord DE VINK :

Monsieur le Maire fait part de l'accord amiable entre la commune et Monsieur et Madame DE VINK, dans le cadre de son permis de construire, pour une participation financière de leur part sur les travaux rentrant dans le cadre de cette PVR.

En effet, bien que non assujetti à cette taxe qui n'existait pas à l'époque de la délivrance de leur permis, ces derniers ont accepté de participer à ces travaux, qui leur seront utiles dans le cadre de leur construction.

Le Conseil adopte à l'unanimité ce présent accord.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission développement durable :

Madame Joséphine LAVERY indique qu'une première réunion va être organisée.

Commission scolaire :

Monsieur Serge MUFFAT indique qu'une étude est en cours pour les différents travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires, notamment concernant le chauffage du bâtiment principal, afin de les remettre aux normes.

Cette réflexion sera conduite aussi avec l'O.P.H, dans le cadre du projet de construction de logement, pour voir la possibilité de chaufferie commune.

Tourisme :

Dénomination des rues

Madame Annie FAVRE indique qu'une première tranche du programme de numérotation des rues et de désignation des rues de la commune va être engagée cette année avec la finalisation de l'étude.

Signalisation :

La commission poursuit sa réflexion sur l'uniformisation de la signalétique de la commune pour les commerces, hébergements...

Fête de l'annexion :

La commission réfléchit à l'organisation d'une manifestation dans le cadre des 150 ans du rattachement de la Savoie à la France.

C.C.A.S :

E.P.H.A.D :

Un groupe de chanteur va régulièrement à la maison de retraite.

Haïti :

Le CCAS a organisée une action soupe dans le cadre du séisme en Haïti, qui a récolté 1 200 €, qui seront versés à l'association "Secours Catholique"

Commission travaux :

Éclairage de Noël :

L'éclairage de Noël sera éteint le 8 mars 2010.

A la fin de cette période un bilan de l'éclairage de Noël sera effectué par la commission.

Commission Chef Lieu :

Monsieur Fabrice GAILLARD indique que la commission s'est rapprochée de la paroisse pour voir ensemble le devenir du bâtiment de la cure.

Un appel à un cabinet sera sans doute lancé ce printemps pour affiner les projets.

DIVERS :

Convention pêche :

Monsieur Michel MUFFAT (La Ranche) indique au Conseil qu'une réunion pour finaliser la convention d'alevinage du lac, sera organisée le mercredi 27 janvier à 9 h.

Algues du lac :

Une étude est en cours avec l'I.N.R.A, pour voir la meilleure solution et remédier à ce problème.

Association pastorale :

La commune rencontrera la société alpestre dans le but de faire le point sur les actions à entreprendre pour l'entretien des alpages.

S.E.R.M.M.A

Un courrier d'observation a été adressé à la S.E.R.M.M.A, pour différents petits dysfonctionnements.

La commune poursuit actuellement ses rencontres avec la S.E.R.M.M.A, pour le renouvellement du télécabine et la négociation d'un nouveau plan neige.

ESF Local "La Lécherette" :

Le projet de construction d'une école de ski sur le plateau de la "Lécherette" est toujours en cours. Le dossier devrait avancer pour la fin de cet hiver, avec le projet de la réalisation d'un nouveau bâtiment situé à l'emplacement du local actuel.

Problème de stationnement :

Afin de résoudre le problème des voitures ventouses ou stationnement gênant (trottoirs...), le Conseil donne son accord sur une rencontre avec Morzine pour pouvoir bénéficier d'une police municipale à la demande.

Dans cette attente, en accord avec Morzine, les véhicules en infractions seront verbalisés après avertissement.

Plan d'accessibilité :

Une commission composée de Messieurs : André PEERSMAN, Emile BREHIER et du Maire est créée pour établir le plan d'accessibilité de la commune, qui consiste à faire un bilan de l'existant, des problèmes d'accessibilités des lieux publics et des solutions à apporter.

Terrain des Lindarets :

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une séance précédente le Conseil Municipal avait adopté le principe de vente des terrains des "Lindarets.", avec un tarif différent selon l'activité (commerciale ou non) des propriétaires.

Monsieur le Maire propose de rectifier cette proposition en retenant comme base, non plus l'activité du bâtiment actuellement dans la concession, mais son emplacement. Car il est impossible aujourd'hui de savoir si une habitation ne sera pas transformée en commerce ou inversement.

Monsieur le Maire propose 2 zones :

- Village (long route départementale)
- écart du village.

Une réflexion est engagée par le Conseil Municipal sur ce point.

Logo :

La réflexion sur le changement du logo de la commune se poursuit, la commission, présente au Conseil Municipal plusieurs planches d'esquisses.

Les élus suivants sont chargés du dossier : André PEERSMAN, Annie FAVRE, Emile BREHIER, Béatrice TSCHOFFEN, Serge MUFFAT, Joséphine LAVERY, Michel MUFFAT (La Glière), Edith LANVERS, Claudine DUMAS.

Présentation des feux du lac :

Monsieur Emile BREHIER présente au conseil la proposition de spectacle pour les prochains feux du lac.

Monsieur André PEERSMAN fait remarquer, que cette année, l'organisation des feux du lac, devra prendre en compte l'impact des travaux de réalisation de la salle polyvalente, au Domaine du Baron et du périmètre du chantier.

Commission travaux :

La commission travaux est ainsi modifiée : M. André PEERSMAN (Vice président), M. Michel MUFFAT (La Glière), M. Pierre RICCI, M. Emile BREHIER.

La séance est levée à 22 h 30